



SERVICES CULTURE ÉDITIONS
RESSOURCES POUR
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP de Bordeaux pour la
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel.**

Campagne 2012

BTS PHOTOGRAPHIE

GESTION ET DROIT – U4

SESSION 2012

Durée : 4 heures
Coefficient : 3

Matériel autorisé :

- Toutes les calculatrices de poche y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante (Circulaire n°99-186, 16/11/1999).

Tout autre matériel est interdit.

Annexes :

- annexe 1 : cahier des charges de la commande photographiquepage 6
- annexe 2 : informations concernant l'activité de Dominique Bolari.....page 7
- annexe 3 : conditions de réalisation de la commande photographiquepage 8
- annexe 4 : contrat proposé par l'Agence pour l'avenir de Lille-Métropolepage 9
- annexe 5 : informations relatives à la commande photographique.....page 13

**Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Le sujet comporte 13 pages, numérotées de 1/13 à 13/13.**

BTS PHOTOGRAPHIE		Session 2012
GESTION ET DROIT – U4	Code : PHE4GD	Page 1/13

Dominique BOLARI

photographe professionnel et indépendant

Dominique Bolari est un photographe professionnel et indépendant. Son activité principale consiste à répondre à des commandes photographiques tant pour des entreprises que pour des administrations. Ses photographies sont utilisées pour illustrer des brochures, catalogues, sites Internet ainsi que pour des expositions.

Pour exercer son activité, Dominique Bolari a créé en 2005 une EURL nommée Snap Photo. Son siège social est implanté à Dunkerque. La zone de chalandise de Dominique Bolari est assez vaste puisqu'il travaille pour des clients localisés dans tout le Nord de la France ainsi qu'en Europe du Nord (Angleterre, Belgique et Pays-Bas notamment). Sa société a connu ces dernières années une progression régulière de son chiffre d'affaires et de ses bénéfices.

Pour accroître sa notoriété, Dominique Bolari est à la recherche d'expositions où il pourrait présenter ses photographies. Dans cette perspective, il consulte désormais les appels d'offres diffusés dans sa région, et celui de l'Agence pour l'avenir de Lille-Métropole vient de retenir son attention. Il s'agirait de produire et de présenter, dans le cadre d'une exposition collective, une série de 50 photographies sur le thème de la régénération urbaine depuis ces vingt dernières années.

À l'occasion d'un stage que vous réalisez dans sa société, Dominique Bolari sollicite votre aide pour participer à cet appel d'offres. C'est en effet la première fois qu'il participera à ce type de procédure. Il attend donc de vous un appui dans l'élaboration du dossier de réponse à cet appel d'offres, puis, en cas de succès, un soutien sur les plans technique, juridique et de gestion afin de mener à bien la commande éventuelle.

Partie 1 – Participation à l'appel d'offres

Dossier 1 – Identification du contexte de l'appel d'offres

Dominique Bolari souhaite mieux connaître le contexte de cet appel d'offres. Afin de mieux cerner ses enjeux et d'y candidater dans les meilleures conditions, il vous demande de répondre à un certain nombre de ses interrogations.

À partir de vos connaissances :

- 1.1 **Expliquez** qui peut être à l'origine d'un appel d'offres et ce qui motive le recours à cette procédure.
- 1.2 **Indiquez** par quels moyens Dominique Bolari a pu avoir accès à cet appel d'offres.
- 1.3 **Précisez**, dans le cadre de cet appel d'offres, le rôle du cahier des charges et son contenu.

Dossier 2 – Préparation du dossier de candidature à l'appel d'offre

La participation à cet appel d'offre suppose d'évaluer au préalable l'intérêt financier de ce projet. Dominique Bolari vous confie l'étude du coût de cette commande photographique ainsi que la rédaction du devis qui sera proposé pour participer à l'appel d'offre.

À partir des annexes 1, 2, 3 et 4, ainsi que de vos connaissances :

- 2.1 **Évaluez**, de manière détaillée et sous forme de tableau, le coût prévisionnel de cette commande photographique.
- 2.2 **Établissez**, à partir du coût prévisionnel de cette commande, le devis n°53-2012 en date du 10 janvier 2012 qui sera transmis pour participer à l'appel d'offres en veillant à respecter les règles de présentation d'un document professionnel.
- 2.3 **Rédigez** le courrier du 10 janvier 2012, à destination de l'Agence pour l'avenir de Lille-Métropole, qui accompagnera ce devis en veillant à respecter les règles de présentation d'un document professionnel.

Partie 2 – Réalisation de la commande

Dossier 3 – Étude du contrat proposé par l'Agence pour l'avenir de Lille-Métropole

Le travail que vous avez réalisé pour Dominique Bolari a porté ses fruits puisqu'il a été désigné gagnant de cet appel d'offres. Après négociation, l'agence pour l'avenir de Lille-Métropole lui a donc fait parvenir un contrat qui précise les conditions de réalisation de la commande photographique. Dominique Bolari sollicite à nouveau votre aide pour interpréter certains articles du contrat avant sa signature.

À l'aide de l'annexe 4 ainsi que de vos connaissances :

- 3.1 **Indiquez** quelle est la nature de ce contrat ainsi que les parties en présence.
- 3.2 **Précisez** la nature et l'étendue des droits cédés dans l'article 6 par le contractant au Maître d'ouvrage.
- 3.3 **Expliquez** l'intérêt de l'article 7 de ce contrat pour le Maître d'ouvrage.

Dossier 4 – Suivi administratif et budgétaire de la commande

Le contrat ayant été signé, Dominique Bolari a rapidement débuté la réalisation de la commande photographique. Ce projet accaparant l'essentiel de son temps, il vous demande de bien vouloir assurer le suivi administratif et budgétaire du projet.

À partir de votre devis retenu lors de l'appel d'offres ainsi que de vos connaissances :

- 4.1 **Rédigez** la note d'auteur, en date du 15 août 2012, adressée à l'Agence pour l'avenir de Lille-Métropole, ayant pour objet de facturer l'intégralité du travail réalisé dans le cadre de cette commande photographique.
- 4.2 **Justifiez** le(s) taux de TVA appliqué(s) sur cette note d'auteur.

À partir de votre devis retenu lors de l'appel d'offres, de l'annexe 5 ainsi que de vos connaissances :

- 4.3 **Réalisez** sous forme de tableau le diagnostic financier de cette commande en calculant puis en interprétant les écarts de coût par rapport au devis initial.

Dossier 5 – Suivi juridique de la commande

Tout au long de la réalisation de son travail, Dominique Bolari est soucieux de prévenir d'éventuels litiges liés à cette commande photographique. Ainsi, il est particulièrement attentif à la nature des éléments et des personnes figurant sur ses photographies. Il souhaite néanmoins s'assurer de ses bonnes pratiques sur le plan juridique et obtenir des conseils pour bien réagir en cas de litige.

À partir de vos connaissances :

5.1 Rédigez un modèle de document que Dominique Bolari devra faire signer par les personnes qu'il va photographier afin d'éviter tout litige.
--

Les photographies de Dominique Bolari pourraient être utilisées par l'Agence pour l'avenir de Lille-Métropole dans une autre exposition et sans faire mention de sa qualité d'auteur.

À partir de vos connaissances :

5.2 Précisez quelles sont les différentes actions envisageables auprès du Maître d'ouvrage pour mettre fin à ce litige.
--

5.3 Analysez dans quelle mesure l'article 11 du contrat pourrait s'appliquer à ce litige.
--

5.4 Identifiez le tribunal compétent si ce litige était avéré et vérifiez la pertinence du choix de la juridiction citée dans l'article 12.

Annexe 1 – Cahier des charges de la commande photographique.

L'Agence pour l'avenir de Lille-Métropole domiciliée 361 Grande Rue 59043 Lille cedex organise, pour le compte de Lille Métropole Communauté Urbaine, l'exposition « **Lille : rencontres photographiques 2012** » qui se déroulera du 2 septembre au 30 septembre 2012. La thématique de l'exposition est « la régénération urbaine depuis ces vingt dernières années ».

L'Agence pour l'avenir de Lille-Métropole commande, à cet effet, une série de 50 photographies qui seront installées dans les espaces d'exposition et qui pourront être restituées au titulaire à l'issue de la manifestation.

Objectifs de la commande

La commande photographique devra assurer la représentation de l'architecture banale et locale dans l'exposition. En effet, cette dernière ne présente, par la nature même de son sujet, que des opérations exemplaires et qui, à ce titre, possèdent manifestement un caractère exceptionnel. La commande permettra de montrer la nature de l'architecture qui se trouve « entre » ces points d'exception, et permettront aux lillois de reconnaître sinon précisément les lieux dans lesquels ils vivent, des types de lieux identiques à ceux qui constituent leur environnement quotidien. Les objets photographiés seront essentiellement des logements de toutes époques, des équipements et des commerces de quartier. Il s'agit de montrer des lieux de vie quotidiens et localisés, et non pas la dimension métropolitaine de l'agglomération.

Les sujets choisis le seront dans deux catégories : d'une part, parmi une liste de lieux fournie par le commissaire scientifique, et dans lesquels le photographe devra explicitement travailler ; d'autre part, en fonction de ses observations personnelles de la métropole et en ayant pris connaissance des objectifs de l'exposition, le photographe proposera les images supplémentaires qu'il lui semblera pertinent d'exposer. La décision d'exposer reviendra, en dernier lieu, au commissaire scientifique.

Corpus

1. Avenue de la République à La Madeleine (le Grand boulevard)

Il s'agit de photographier des bâtiments situés au long de cet axe radial qui relie Lille à Marcq-en-Barœul, en particulier sur le tronçon situé entre la rocade de Lille au sud et la voie ferrée qui sépare les deux communes au Nord. Le bâti y est particulièrement hétérogène, en dépit de la cohérence urbaine de l'avenue.

2. Urbanisation autour du parc de Barbieux à Roubaix

Il s'agit de photographier les bâtiments, d'époques diverses, avec une forte présence de réalisations de l'Après-guerre, édifiés au long des axes qui délimitent ce parc longitudinal de grande qualité urbaine.

3. Lotissement du golf à Bondues

Il s'agit de photographier les pavillons de standing construits autour du golf.

4. Faubourg de Roubaix, Croix et Wasquehal

Secteurs particulièrement riches en maisons ouvrières ou populaires.

5. Opération de logement des années 1970, à Haubourdin

Il s'agit de photographier un ensemble de maisons en bandes dotées de très grandes vérandas formant jardins d'hiver : chaque habitant investi à sa manière ces grands volumes transparents, du plus décoratif au plus désordonné.

BTS PHOTOGRAPHIE		Session 2012
GESTION ET DROIT – U4	Code : PHE4GD	Page 6/13

Annexe 2 – Informations concernant l'activité de Dominique Bolari.

La société Snap Photo a été créée en 2005 par Dominique Bolari, photographe indépendant dans la région du Nord. Cette EURL dispose d'un capital de 15 000 euros.

Ses coordonnées sont les suivantes :
dominique.bolari@snap-photo.com
03.59.95.00.01
24 rue de l'objectif
59140 DUNKERQUE

Ses différents numéros d'identification sont les suivants :

- n° SIRET 12345678900011
- n° TVA FR72123456789
- n° S.S. : 1760676889456 14
- code NAF : 90.03B

Il ne bénéficie pas d'une dispense de précompte mais est déjà affilié à l'AGESSA.

Ses prestations sont soumises à la TVA au taux en vigueur (5,5 % et 19,6 %) ainsi qu'aux prélèvements sociaux habituels pour la profession :

- assurances sociales : 0,85 % de la rémunération artistique ;
- CSG 7,5 % de 97 % de la rémunération artistique ;
- CRDS : 0,5 % de 97 % de la rémunération artistique.

Dominique Bolari tarifie habituellement ses prestations selon les conditions suivantes :

Tarif d'une journée de prise de vue / post-production / traitement (€ HT)	800,00
Remises ¹ :	
- à partir de 2 journées	10 %
- à partir de 4 journées	15 %
- à partir de 6 journées	20 %
¹ Ces remises s'appliquent uniquement sur le total des journées de travail facturées (elles ne concernent pas les droits d'auteur, frais techniques et de production).	

Ses tarifs n'incluent pas :

- les frais techniques : tirage des photographies, etc ;
- les frais de production : location éventuelle du matériel, frais de déplacements, etc ;
- la cession des droits sur ses œuvres photographiques qui est facturée selon les barèmes en usage dans la profession.

Les conditions de paiement sont identiques pour tous les clients, au plus tard à 30 jours fin de mois.

Vous prendrez soin de compléter toute information manquante qui vous semblerait nécessaire.

Annexe 3 – Conditions de réalisation de la commande photographique.

Pour réaliser cette commande photographique, Dominique Bolari porte à votre connaissance les informations suivantes :

Nombre de jours de prise de vue :

- à La Madeleine (80 km. du siège social de son entreprise) : 1 jour ;
- au parc Barbieux (85 km. du siège social de son entreprise) : 2 jours ;
- à Bondues (85 km. du siège social de son entreprise) : 2 jours ;
- à Roubaix, Croix, Wasquehal (83 km. du siège social de son entreprise) : 2 jours ;
- à Haubourdin (68 km. du siège social de son entreprise) : 2 jours.

Par sécurité, Dominique Bolari souhaite intégrer 500 km. de déplacements supplémentaires dans son devis (réunions avec le commanditaire à Lille, journées de prise de vue supplémentaires, etc.)

Nombre de journées de post-production / traitement (au siège social de l'entreprise) : 5 jours.

Pour chaque journée de prise de vue, Dominique Bolari prévoit un aller-retour dans la journée avec son véhicule professionnel. Il souhaite prendre en compte ces déplacements en utilisant les barèmes d'indemnités kilométriques. Pour son véhicule, les indemnités sont de 0,587 € HT / km.

Les frais de déjeuner, pour les journées de prise de vue, sont à prévoir (15,25 euros HT par repas).

Location de matériel :

- un objectif grand angle - Nikon PC-E 24 mm f/3.5 - à bascule et décentrement (pour toutes les journées de prise de vues) : 17 euros H.T. / jour ;
- un pied photographique panoramique – 360 Precision Absolute - pour la durée des prises de vues : 15 euros H.T. / jour.

Pour stocker ses fichiers, Dominique Bolari devra acquérir un disque dur externe d'une capacité de 1 To et d'une valeur de 130 euros TTC (TVA au taux de 19,6%).

Le coût du tirage Fine Art des photographies, assuré par Dominique Bolari, est évalué à 42 euros HT par photographie. La fabrication du cadre en métal et du système d'accroche sont évalués à 50 euros HT l'unité.

Le collage des photographies sur les plaques sera effectué par un prestataire extérieur pour la somme de 5 euros HT par photographie.

Dominique Bolari souhaite utiliser, pour tarifier la cession des droits d'auteur de ses photographies, les barèmes professionnels. Un extrait de ceux de l'Union des Photographes Professionnels (UPP) est reproduit ci-dessous :

Exposition collective

Le droit de présentation publique est cédé forfaitairement pour une période limitée à 1 mois pour une exposition dont les tirages sont inférieurs à 1m². Pour toute prolongation, par période d'un mois, un montant complémentaire de 80% du droit de base doit être versé au photographe.

1 à 4 photos par photographe	175 € par photo
5 à 12 photos par photographe	150 € par photo
13 photos et plus par photographe	130 € par photo

Barème U.P.P. [2011]

BTS PHOTOGRAPHIE		Session 2012
GESTION ET DROIT – U4	Code : PHE4GD	Page 8/13

Annexe 4 – Contrat proposé par l'Agence pour l'avenir de Lille-Métropole.

Exposition « Lille : rencontres photographiques 2012 »

Entre d'une part :

L'Agence pour l'avenir de Lille Métropole

domiciliée : 361 Grande Rue
59043 Lille cedex

Ci-après dénommée «**l'Agence**» ou «**le maître d'ouvrage**»,
et représentée par son Président Stéphane Kupka

Et d'autre part :

Dominique Bolari, Artiste photographe,

domicilié : 24 rue de l'objectif
59140 Dunkerque

Ci-après dénommé «**le Contractant**» ou «**le titulaire**»

IL EST EXPOSÉ ET CONVENU CE QUI SUIT

L'Agence pour l'avenir de Lille-Métropole organise, pour le compte de Lille Métropole Communauté Urbaine, l'exposition « **Lille : rencontres photographiques 2012** ». La société Mobilis est chargée du commissariat exécutif de cette exposition qui s'inscrit dans le cadre de « Métropole 2012 », et qui se déroulera du 2 septembre au 30 septembre 2012 dans l'espace Gare Saint-Sauveur (renommé « Le 2012 »).

La thématique de l'exposition est «la régénération urbaine depuis ces vingt dernières années». La spécificité de la métropole Lilloise sera mise en perspective par comparaison avec d'autres villes européennes d'importance équivalente (Porto, Amsterdam, Manchester...), suivant une série de lignes de fuite thématiques (les bâtiments culturels, les tours, les centres commerciaux de centre-ville, les espaces publics, les nouveaux types de logement...).

IL A ÉTÉ DÉCIDÉ CE QUI SUIT

ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet la commande d'une série de 50 photographies qui seront installées dans les espaces d'exposition et qui pourront être restituées au titulaire à l'issue de la manifestation.

ARTICLE 2 - CONSISTANCE DES PRESTATIONS À RÉALISER

Le contractant devra réaliser ces photographies, dans le respect du cahier des charges joint en annexe au présent contrat.

Le choix définitif des œuvres à exposer sera soumis à l'accord du Commissaire Scientifique de l'exposition. Le contractant contrôlera l'installation de ses œuvres dans l'exposition en relation avec le scénographe, l'Agence Patrick Parmentier.

ARTICLE 3 - DÉLAIS D'EXÉCUTION

La durée du présent contrat démarre à compter de sa signature et s'achève à l'issue de l'exposition, prévue fin 2012.

Les prises de vue seront réalisées entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2012.

Les œuvres seront livrées au plus tard entre le 15 et le 20 août 2012.

Elles seront installées dans l'exposition entre le 22 et le 27 août 2012.

BTS PHOTOGRAPHIE		Session 2012
GESTION ET DROIT – U4	Code : PHE4GD	Page 9/13

ARTICLE 4 - CONFIDENTIALITÉ

Le titulaire s'engage à tenir confidentielles, tant pendant la durée du présent contrat qu'après son expiration, toutes les informations dont il aura connaissance concernant directement ou indirectement l'Agence.

Néanmoins l'Agence autorise le titulaire à communiquer dans les *media* et à mentionner son projet artistique.

ARTICLE 5 - NATURE DU CONTRAT

Il est expressément convenu que le présent accord ne pourra en aucun cas être considéré comme une société entre les parties, la responsabilité de chacun étant limitée aux engagements pris par elle dans le présent accord et ne saurait en aucun cas engager la responsabilité de l'Agence à l'égard des tiers.

ARTICLE 6 - DROITS D'UTILISATION

Les photographies réalisées dans le cadre de la présente commande restent la propriété de l'auteur qui sera totalement libre de les utiliser, sous quelle que forme que ce soit.

Le contractant accorde néanmoins au Maître d'Ouvrage les droits de représentation et de reproduction de ses photographes, objet du présent contrat, dans le cadre des publications et de la communication liées à l'exposition en France et dans le Monde entier.

ARTICLE 7 - GARANTIE D'ÉVICTION

Le titulaire garantit expressément au maître de l'ouvrage être titulaire des droits d'exploitations sur ses œuvres et ne pas les avoir déjà cédés à un tiers quelconque. Il garantit le maître d'ouvrage de l'exercice paisible de l'utilisation des droits visés à l'article 6, et qu'aucun engagement auprès d'un tiers, de quelque nature que ce soit, ne compromet la présente autorisation ou est susceptible de compromettre ou de restreindre l'exercice par le maître d'ouvrage de ces droits.

De par les présentes, le titulaire garantit également le maître d'ouvrage contre toute réclamation, action, recours que pourrait former toute personne physique ou morale au titre de tous les engagements pris par lui et/ou sous son contrôle et déclare détenir tous les droits et autorisations afférents à un des éléments constitutifs de son œuvre.

À ce titre, le contractant s'engage notamment à respecter le droit à l'image des personnes qui pourraient figurer sur ses clichés.

Le contractant garantit qu'il n'introduira dans ses œuvres aucune reproduction ou réminiscence susceptible de violer les droits de tiers et qu'il ne les a ni cédées ni données en garantie antérieurement.

Il s'engage à indemniser le cas échéant la Maîtrise d'Ouvrage de toutes réclamations fondées et de toutes dépenses ou dommages qui pourraient en résulter pour lui à la suite de telles réclamations.

ARTICLE 8 - PUBLICITÉ

Le nom du contractant sera cité dans l'exposition.

Le contractant sera cité dans les documents de communication de l'exposition (sauf affiche).

En contrepartie, le photographe s'engage à citer l'Agence dans toute déclaration verbale, supports écrits, conférence(s) de presse, interview, dossier(s) de presse relatifs à la promotion de l'ensemble du projet sans que cette énumération soit limitative, ainsi que lors des manifestations ou actions conduites en liaison avec le projet.

ARTICLE 9 - RÉMUNÉRATION DU CONTRACTANT

La rémunération du contractant est fixée forfaitairement à 15 500 euros bruts.

Cette somme est globale, forfaitaire, ferme et non actualisable.

Elle inclut la rémunération due pour la réalisation des œuvres photographiques prévues à l'article 2 ci-dessus, l'autorisation d'utilisation des droits d'auteur prévue à l'article 6 ci-dessus.

BTS PHOTOGRAPHIE		Session 2012
GESTION ET DROIT – U4	Code : PHE4GD	Page 10/13

Elle inclut également les taxes et charges auxquelles l'artiste peut être assujéti, y compris ses cotisations sociales, à l'exception du 1 % diffusion AGESEA qui sera payé directement par le maître d'ouvrage.

Cette rémunération sera versée selon les modalités suivantes :

- 30 % à la signature du présent Contrat ;
- 50 % à l'acceptation des photographies par le Commissaire de l'Exposition ;
- 20 % à l'ouverture de l'exposition.

Les frais de production et de laboratoire engagés pour réaliser la commande seront remboursés sur présentation des justificatifs (copies certifiées conformes à l'original) et dans la limite de 8 000 euros TTC

ARTICLE 10 - RÉALISATION DES ŒUVRES

Les œuvres photographiques réalisées par le contractant seront des tirages photographiques argentiques en couleur, d'un format de 40 sur 50 centimètres, collés sur une plaque d'aluminium avec cadres (permettant l'accrochage).

La direction artistique et la réalisation des pièces (tirages contrecollés) seront assurées par le contractant.

ARTICLE 11 - RÉSILIATION

11.1 - Résiliation du fait du non-respect des clauses contractuelles par l'une ou l'autre des parties

En cas de non-respect par l'une des parties de ses obligations, l'autre sera en droit, après mise en demeure, de s'exécuter par lettre recommandée avec accusé de réception.

Sans effet dans les quinze (15) jours de sa présentation, le présent contrat pourra être résilié de plein droit et avec effet immédiat aux torts et griefs de la partie défaillante.

Cette résiliation fera l'objet d'un envoi à la partie défaillante d'une seconde lettre avec accusé de réception. Aucun dommage et intérêt ne sera versé à la partie défaillante.

11.2 - Résiliation du fait du maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage peut décider la cessation définitive de la mission du titulaire pendant son exécution sans que ce dernier n'ait manqué à ses obligations contractuelles.

Dans ce cas, la décision devrait être notifiée au titulaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le contrat est alors résilié à la date de réception par le contractant de la lettre recommandée.

11.3 - Résiliation du fait d'un manquement du titulaire

L'Agence se réserve le droit de résilier le présent contrat à l'issue de chaque phase de paiement si elle considère que l'avancement du projet réalisé par le titulaire n'est pas conforme à celui prévu au présent contrat ou que le titulaire n'est pas en mesure de remplir ses engagements ou de mener à bien ce projet. La résiliation interviendra sous réserve du respect d'un préavis d'un (1) mois.

11.4 - Conséquences de la résiliation

La fraction de travail déjà exécutée est rémunérée selon les modalités de règlement prévues au contrat.

Les prestations non réalisées ne font pas l'objet d'indemnisation du titulaire.

Aucune indemnité ne sera versée au titulaire.

BTS PHOTOGRAPHIE		Session 2012
GESTION ET DROIT – U4	Code : PHE4GD	Page 11/13

ARTICLE 12 - LITIGES

En cas de litige, le tribunal de Grande Instance de Lille est seul compétent.

Fait en deux exemplaires originaux

L'Agence pour l'avenir de Lille Métropole

À Lille, le.....
Le Président
Stéphane Kupka

Le Contractant.

À Dunkerque, le
L'artiste photographe
Dominique Bolari

Base Nationale de l'Enseignement Professionnel
Réseau SCEREN

Annexe 5 – Informations relatives à la commande photographique.

Dominique Bolari a pris note des moyens qu'il a effectivement mobilisé pour réaliser la commande photographique.

Nombre de jours effectifs de prise de vue :

- à La Madeleine (80 km. du siège social de son entreprise) : 2 jours,
- au parc Barbieux (85 km. du siège social de son entreprise) : 2 jours,
- à Bondues (85 km. du siège social de son entreprise) : 2 jours,
- à Roubaix, Croix, Wasquehal (83 km. du siège social de son entreprise) : 2 jours,
- à Haubourdin (68 km. du siège social de son entreprise) : 2 jours.

Dominique Bolari a effectué seulement 200 km. de déplacements supplémentaires pour des réunions avec le commanditaire à Lille.

Nombre effectif de journées de post-production / traitement (au siège social de l'entreprise) : 6 jours.

Dominique Bolari a obtenu 15 % de réduction sur le montant HT de la location de matériel, ainsi que 5 % sur le prix HT des cadres et systèmes d'accroche fabriqués à son attention.

Pour finir, il a négocié, dans le cadre de cette commande, l'achat de 3 de ses photographies par l'Agence pour l'avenir de Lille-Métropole au prix de 800 euros HT l'unité.

Cette somme viendra en complément de la rémunération prévue dans le contrat initial mais fera l'objet d'une facturation ultérieure et distincte de la commande initiale.